



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.12

N° de la demande : 2008-5909
Catégorie : Modifications à l'étiquette du produit - Nouvel hôte
Produit : Herbicide Equinox EC
N° d'homologation : 27603
Matières actives (m.a.) : Tépraloxydime (TPA)
N° de document de l'ARLA : 1846098

But de la demande

Cette demande visait à modifier l'homologation de la préparation commerciale herbicide Equinox EC (n° d'homologation 27603) de manière à y ajouter quatre nouvelles cultures hôtes sur l'étiquette de produit, notamment le haricot ordinaire, le pois chiche, la moutarde (brune, orientale et jaune) et le tournesol (tous les types, notamment les variétés à trait Clearfield tolérant l'imazethapyr et l'imazamox). En plus du haricot ordinaire et du pois chiche, le titulaire d'homologation a demandé l'ajout de tout le sous-groupe de culture 6C (pois et haricots écossés secs, sauf les fèves soyas) sur l'étiquette de produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'utilisation de l'herbicide Equinox EC sur les haricots secs, les pois chiches, la moutarde et le tournesol relève du profil d'emploi homologué pour la matière active tépraloxydime. Cet herbicide ne devrait poser aucun risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et qui portent l'équipement de protection individuel, conformément à l'étiquette.

On a présenté des données sur les résidus de tépraloxydime dans les haricots secs et le tournesol, ainsi que des données sur la transformation du tournesol pour appuyer l'élargissement des emplois de cette matière active sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC. Dans le cadre de la présente demande, on a pris en compte des données sur les résidus présents dans ou sur les pois secs et le canola qui proviennent d'essais au champ réalisés antérieurement. De plus, une étude sur la transformation du canola traité a également été réévaluée afin de déterminer la probabilité de concentration de résidus de tépraloxydime dans les denrées transformées.

D'après la quantité maximale de résidus détectée dans des denrées issues de cultures traitées selon le mode d'emploi de l'étiquette, il a été déterminé que les résidus de tépraloxydime dans et sur les denrées ne dépasseraient pas les limites maximales de résidus (LMR) établies pour ces denrées (voir le tableau 1). Les résidus de tépraloxydime dans les denrées transformées qui ne figurent pas sur le tableau 1 sont visés par les LMR établies pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Sommaire des essais sur le terrain et sur la transformation utilisés pour établir la ou les limites maximales de résidus (LMR)

Dénrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée
			Min	Max			
Tournesol	Traitement foliaire généralisé/ 49-52	60	<0,1	0,18	Concentration nulle dans l'huile	Aucune	0,2 ppm pour tous les produits agricoles du sous-groupe de culture 20B.
Canola	Traitement foliaire généralisé/ 30-34	58-61	<0,1	0,26	Concentration nulle dans l'huile	0,3 ppm	0,3 ppm pour tous les produits agricoles du sous-groupe de culture 20A.
Pois sec	Traitement foliaire généralisé/ 100	60	tous <0,1		Sans objet	0,1 ppm	0,1 ppm pour tous les produits agricoles du sous-groupe de culture 6C.
Haricots secs	Traitement foliaire généralisé/ 50-52	53-63	tous <0,1		Sans objet	Aucune	

Évaluation environnementale

L'utilisation de l'herbicide Equinox EC sur les haricots secs, les pois chiches, la moutarde et le tournesol ne devrait ni causer de nouveaux effets sur l'environnement, ni nécessiter de nouveaux scénarios d'exposition.

Le téraloxydime est toxique pour les plantes terrestres non cibles. Une nouvelle analyse des quotients de risque pour ces plantes a entraîné l'ajout de l'exigence d'une zone terrestre tampon d'un mètre sur l'étiquette, alors qu'aucune n'était exigée avant.

Évaluation de la valeur

On a présenté les données sur la phytotoxicité et sur le rendement des cultures pour un total de 8, 6, 11 et 20 essais sur le terrain effectués avec le haricot ordinaire, le pois chiche, le tournesol et la moutarde

(catégories commerciales brune, orientale et jaune), respectivement, dans des régions dispersées dans l'ensemble de l'Alberta, de la Saskatchewan ou du Manitoba en 1996, 1997, 1998, 1999, 2006 ou 2007. Ces données indiquent que l'herbicide Equinox EC ne cause pas de dommages inacceptables au tournesol ou à la moutarde s'il est appliqué à la dose maximale de 0,2 L/ha (40 g a.i./ha), ou au haricot ordinaire ou au pois chiche à la dose maximale de 0,25 L/ha (50 g a.i./ha). Sur le plan de l'efficacité, on peut appuyer l'ajout de quatre cultures hôtes, soit le haricot ordinaire, le pois chiche, la moutarde (brune, orientale et jaune) et le tournesol (tous les types, notamment les variétés à trait Clearfield tolérant l'imazethapyr et l'imazamox). Toutefois, la demande du titulaire d'homologation pour l'inclusion de tout le sous-groupe de culture 6C (pois et haricots écossés secs, sauf les fèves soyas) sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC ne peut pas être appuyée parce que la compilation du sous-groupe de culture 6C a été faite aux fins de la détermination des LMR, et non pour regrouper des cultures selon leurs caractéristiques de tolérance pour des herbicides.

Conclusion

L'ARLA a terminé une évaluation de la demande et est en mesure d'appuyer l'ajout des cultures hôtes suivantes sur l'étiquette de produit : haricot ordinaire, pois chiche, moutarde (brune, orientale et jaune) et tournesol (tous les types, notamment les variétés à trait Clearfield résistant à l'imazethapyr et à l'imazamox). On n'appuie pas l'ajout de tout le sous-groupe de culture 6C (pois et haricots écossés secs, sauf les fèves soyas) sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC.

Des LMR de 0,1 ppm pour le sous-groupe de culture 6C, de 0,2 ppm pour le sous-groupe de culture 20B et de 0,3 ppm pour le sous-groupe de culture 20A sont recommandées pour les résidus de tépraloxydime. Aux LMR recommandées, les résidus de tépraloxydime dans ces denrées issues de cultures ne devraient poser de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Références

- | | |
|---------|---|
| 1688404 | 2008, Application for EQUINOX EC (BAS 620 00H) Herbicide for use on Sunflower, Dry Bean, Chickpea, and Mustard, DACO's 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.2, 10.5.3 and 10.5.4. |
| 1765366 | Updated Value Summary; Trial Reports. |
| 1688429 | 2008, Magnitude of BAS 620 H Residues in Dry Beans Following Applications of BAS 620 00H, DACO: 7.4.1, 7.4.2 |
| 1688430 | 2008, Magnitude of BAS 620 H Residues in Sunflower RAC and Processed Fractions Following Applications of BAS 620 00H, DACO: 7.4.1, 7.4.2, 7.4.5 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.